



**LA FERTE ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

02 février 2021

**DATE D'AFFICHAGE**

02 février 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

**OBJET**

**Création d'emplois liés a  
des besoins  
« d'accroissements  
temporaires d'activités »**

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmise en sous-préfecture  
le : 10/02/2021

Publiée le : 10/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 8 février 2021 à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Mariannick MORVAN

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

**Etaient absents excusés :**

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS

Mme Maria PYRKA donne pouvoir à Christine DAVOINE

Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PERCULIER

M. Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

**Etaient absents :**

M. Sylvain PASTORELLO

Mme Laure CHENU

**CRÉATION D'EMPLOIS LIES A DES BESOINS  
« D'ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITES »**

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à « l'accroissement temporaire d'activités » en application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A  
L'UNANIMITE**

**AUTORISE** le Maire recruter des agents contractuels au sein des services administratifs, animation et entretien pour faire face à des besoins liés à « l'accroissement temporaire d'activités » pour une période de 12 mois maximum pendant une période de 18 mois consécutifs, en application de l'article 3 1° de la loi n°84-53 précitée,

**PRECISE** que Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées.

**DIT** que La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

**CRÉE** à compter du 25 janvier 2021, les emplois précités, afin de faire face aux besoins de service.

**MODIFIE** le tableau des effectifs ainsi qu'il est proposé, en annexe.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire  
Mariannick MORVAN



**ANNEXE DÉLIBÉRATION N°  
 CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2021  
 CRÉATION D'EMPLOIS LIÉS À DES BESOINS  
 « D'ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉS »**

<b>Nombre de poste</b>	<b>Service</b>	<b>Poste</b>	<b>Contrat</b>	<b>Temps de travail</b>
1	ADMINISTRATIF	AGENT ADMINISTRATIF	CDD	TC
1	ADMINISTRATIF	AGENT ADMINISTRATIF	CDD	TC
1	ADMINISTRATIF	AGENT ADMINISTRATIF	CDD	TNC 50%
1	ANIMATION	ANIMATEUR	CDD	TC
1	ENTRETIEN	AGENT D'ENTRETIEN	CDD	TC